

Abolir le mariage homosexuel... et hétérosexuel?

Alors que quelques États américains viennent de se prononcer (par référendum) en faveur du mariage par les personnes de même sexe, des manifestations houleuses ont lieu en France pour s'opposer à ce projet politique.

Au-delà de l'égalité en droit qui est réclamée par ce mouvement social (égalité déjà reconnue au Canada), il est particulier de constater qu'une institution aussi conservatrice que le mariage, et comportant de surcroît un tel taux d'échec, puisse être objet de désir par des personnes qui se considèrent pourtant progressistes.

Puisque le Québec « célèbre » chaque année presque autant de mariages que de divorces, ne serait-il pas plus logique de militer pour l'abolition pure et simple du mariage, quel que soit le sexe des personnes qui forment un couple?

Pour favoriser la cohésion sociale, le mariage légal ne pourrait-il pas être scellé par des ententes écrites, librement consenties, entre les personnes qui décident de faire vie commune? Si aucune instance ne peut empêcher une telle pratique, pourquoi aurions-nous besoin d'un droit enchâssé au mariage?

Le seul véritable problème concernant le mariage n'est-il pas le droit des enfants issus de ces unions? À cet égard, une loi pourrait effectivement encadrer légalement les personnes qui ont la responsabilité d'enfants, quel que soit leur sexe... ou leur nombre d'ailleurs.

Il est vrai que ce débat ouvre la question du droit à la polygamie ou de son corollaire plus rare, la polyandrie, mais ceux qui ont des enfants savent bien que deux parents, c'est tout à fait insuffisant pour survivre à la tâche.

Le coefficient de difficulté de la tâche explique sans doute une bonne partie des divorces, car en formant deux nouveaux couples, les parents s'assurent de la disponibilité de quatre adultes pour s'occuper de leurs enfants.

De quoi on parlait déjà?

Michel Pruneau, 26 novembre 2012